

Lors du Conseil des ministres du 4 janvier, [Laurent Fabius a présenté un projet de loi](#) autorisant l'accession de la France au Protocole sur le statut des quartiers généraux internationaux dans les pays de l'Alliance. Pour rappel : [ce Protocole](#) fut signé à Paris, en 1952, avant que le général de Gaulle ne s'en retire en 1966, en déclarant que « *la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamée par la présence permanente d'éléments militaires alliés, et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'Organisation atlantique* ». [1]

Certes, La France est restée membre de l'Alliance atlantique, mais le quartier général de l'Alliance a dû déménager en Belgique, et les soldats français ne participaient plus aux structures militaires intégrées, sous commandement étranger. Si la France est « rentrée », en 2009, dans l'OTAN, [les risques identifiés jadis par le Général n'ont pas disparu pour autant](#). Parmi eux, le danger de voir le personnel, le savoir-faire, et la réflexion militaire française dissous dans un prêt-à-porter otanien, forcément uniformisant, inspiré, sinon dicté, par les Etats-Unis. Aujourd'hui, le communiqué officiel occulte cette évidence, en prétendant que l'accession au Protocole permettra « conformément aux conclusions du « rapport Védrine » de 2012, de renforcer l'influence de la France au sein de l'OTAN ».

Sauf que [le rapport en question](#) était plutôt sceptique sur ce point, et notait que la possibilité de voir la France « se fondre » dans la pensée de l'OTAN était « *un risque à terme, pas immédiat, mais réel, à prendre en compte* ». Auditionné à l'époque, Hubert Védrine ne semblait d'ailleurs pas du tout convaincu de la possibilité d'une quelconque influence, autre qu'américaine, au sein de cette organisation : « *la nationalité du général qui transmet les ordres américains importe peu* », [a-t-il dit](#) aux Sénateurs.

Dans le rapport, il appelait à la vigilance. Pour ce qui est du personnel, « *il ne faudrait pas que l'affectation aux postes de responsabilité à l'OTAN devienne le seul aboutissement possible d'une carrière militaire française réussie* ». Plus généralement, il dénonce « *un risque de phagocytage* » conceptuel et théorique ». A force de « s'en remettre » aux structures internationales, l'armée française pourrait perdre « *sa capacité propre d'analyse des menaces, de réflexion et de prévision sur les scénarios et même de planification* ».

Comment sera reçu ce nouveau projet de loi au Parlement ? Les députés accompagneront-ils cette « *suite logique au retour dans l'OTAN* » d'une longue liste de mesures et de garde-fous désignés explicitement pour empêcher de telles conséquences ? A suivre...

Source : [IVERIS](#)

[1] Lettre du président Charles de Gaulle au président Johnson, 7 mars 1966.